



## Contactez-nous:

mail: admission@arifts.fr

tél: 02 40 75 80 07

Rejoignez-nous!









## Restons en contact:





# **ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ**



CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion. Il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir. Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle. Il travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

#### **PUBLIC & POLITIQUES SOCIALES**

Enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap, personnes confrontées à des difficultés sociales, mineurs en danger, jeunes délinquants, délinquants, personnes souffrant d'addiction... Protection de l'enfance, insertion, handicap, protection judiciaire de la jeunesse...

#### **EMPLOYEURS & LIEUX D'INTERVENTION**

Maisons d'Enfants à Caractère Social, foyers de l'enfance, Centres Maternels, intervention au domicile des familles, Centres de Prévention Spécialisée, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique, Instituts d'Éducation Motrice, Instituts Médico-Éducatifs, foyers d'hébergement ou d'accueil médicalisé, Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, établissements et services d'aide par le travail, Centres Médico-Psychopédagogiques, hôpitaux ...

Salaire en début de carrière

À partir de 1802€ brut par mois

Insertion à 6 mois

90,5% des diplômés sont employés



+ d'infos sur la fiche web





Diplôme d'État **Grade Licence** Bac +3, Niveau 6

## ○ Durée

Formation en 3 ans en présentiel



Angers (49) Laval (53) Rezé (44)

## **Répartition**

1450 heures théoriques et 2100 heures de formation pratique sur terrains professionnels

### ✓ Voies d'accès

Formation Initiale, Formation Continue, **Apprentissage** ou VAE



• Si financement par la région (étudiants en poursuite de scolarité et demandeurs d'emploi) :

707€/an de frais de scolarité

178€/an de droits d'inscription de CVEC (Tarif 2025) (boursiers exonérés)

105€/an

- Si financement employeur, OPCO, autres: 7534€/an
- Sous statut apprenti : les frais de formation sont pris en charge par l'employeur ou l'organisme financeur

**ARIFTS** 

<sup>\*</sup>Les tarifs peuvent varier d'une année à l'autre